

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à treize heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Avrillé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle annexe de la mairie, sous la présidence de Sylvie VERDON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2026

PRESENTS : Mme VERDON Sylvie, M. GAUDIN Guy, M. SUAUD Francis, Mme COTTIER Marina, Mme GRONDIN Fabienne, Mme DUPE Valérie, Mme LESAGE-GARREAU Emilie, M. BOUGRAS Julien, M. NICOLAIZEAU Romain, M. MOTAIS Mathis,

EXCUSES : Mme GOURAUD Cécile (pouvoir à M. GAUDIN Guy), Mme GODARD Béatrice (pouvoir à Mme DUPE Valérie), Mme RABILLER Pauline (pouvoir à Mme GRONDIN Fabienne), M. CELLIER Maxime (pouvoir à M. MOTAIS Mathis)

NON EXCUSE : M. THUBIN Frédéric,

Monsieur MOTAIS Mathis est désigné secrétaire de séance.

Madame Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 19 mai 2026. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, tel qu'il est proposé par Madame Le Maire.

Dél : 2026/044 - Objet : Désignation des délégués et suppléants pour procéder à l'élection des sénateurs

VU le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU la circulaire ministérielle du 6 mai 2026 précisant les modalités de désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2026-DCL-BER-428 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants par commune à élire en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 5 juin 2026 à 13h00.

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que le renouvellement du mandat des sénateurs élus le 27 septembre 2020 aura lieu le 27 septembre prochain.

Madame le Maire indique que, conformément aux dispositions de l'article R.133 du Code Electoral, le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes ; il s'agit de Monsieur Guy GAUDIN, Monsieur Francis SUAUD, Monsieur Romain NICOLAIZEAU et Monsieur Mathis MOTAIS. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Avant l'ouverture du scrutin, Madame le maire a constaté qu'une liste de candidats a été déposée.

Elle invite ensuite le Conseil Municipal à procéder, sans débats, au scrutin secret et à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel, à l'élection de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants.

Chaque conseiller municipal a remis son bulletin de vote dans l'urne.

RESULTATS DU SCRUTIN :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	14
- Nombre de bulletins blancs :	0
- Nombre de bulletins nuls :	0
- Nombre de suffrages exprimés :	14

Listes	Nombre de suffrages obtenus
AVRILLE 1	14
Total des suffrages exprimés	14

ATTRIBUTION DES TROIS SIEGES DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES A :

- GAUDIN Guy
- VERDON Sylvie
- SUAUD Francis

ATTRIBUTION DES TROIS SIEGES DES DELEGUES SUPPLEANTS A :

- GRONDIN Fabienne
- THUBIN Frédéric
- COTTIER Marina

Dél : 2026/045 - Objet : Tarifs restauration scolaire et périscolaire

Il est exposé au Conseil Municipal que le décret n° 2006-753 du 29 Juin 2006 indique notamment que les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, des écoles élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge.

Compte-tenu de l'inflation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, fixe à compter de la rentrée scolaire 2026/2027 les tarifs de la restauration scolaire et du périscolaire de l'école publique Jean de La Fontaine comme suit :

Restaurant scolaire :

- *Enfant scolarisé :* **4,00 €uros**
- *Adultes – Instituteurs :* **6,00 €uros**

Garderie périscolaire :

- *Matin : 1,20 € la première ½ heure, au-delà forfait 2,30 €*
- *Soir : 1,20 € la première ½ heure, au-delà forfait 2,94 €*

Dél : 2026/046 - Objet : Tarifs - Espace 2000

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

Fixe les tarifs des locations de l'Espace 2000, à compter du 1er Juillet 2026, comme suit :

TARIFS PRIVES SALLE DE LOISIRS	COMMUNE	HORS COMMUNE
Caution salle	500,00 €	
Bac Déchets	10 €/bac	
Location vaisselle et couverts (3 couverts + verre + assiette + tasse)	0,40 €/P	0,55 €/P
Location percolateur	20,00 € le 10 litres	
	10,00 € le 5 litres	
Acompte de réservation	150,00 €	150,00 €
Forfait MARIAGE (du vendredi 10h00 au dimanche soir)	420,00 €	580,00 €
Location salle + hall + cuisine	300,00 €	420,00 €
Journée supplémentaire	100,00 €	150,00 €
Location HALL seul	70,00 €	120,00 €
Réunion - Vin d'honneur sans cuisine	100,00 €	150,00 €
TARIFS ASSOCIATIONS SALLE DE LOISIRS	COMMUNE	HORS COMMUNE
Caution salle	500,00 €	
Bac Déchets	10 €/bac	
Location vaisselle et couverts (3 couverts + verre + assiette + tasse)	0,20 €/P	0,55 €/P
Location percolateur	20,00 € le 10 litres	
	10,00 € le 5 litres	
Manifestation avec cuisine	150,00 €	350,00 €
Journée supplémentaire	50,00 €	100,00 €
3 Manifestations annuelles pour assoc. communales (siège à Avrillé)	70,00 €	/

Séances théâtrales	135,00 €	
Réunions, Assemblées générales, sans cuisine (1ère gratuite Associations communales -siège à Avrillé)	70,00 €	150,00 €
Location des WC côté salle de sports (lors de manifestations extérieures)	70,00 €	70,00€
TARIFS SALLE DE SPORTS	COMMUNE	HORS COMMUNE
Caution salle	500,00 €	
Location journée	80,00 €	120,00 €

Dit que pour toute location,

- Une assurance responsabilité civile est obligatoire
- L'acompte dû à la réservation, sauf cas de force majeure, restera acquis à la commune en cas de désistement
Les verres, tasses ou assiettes manquants ou cassés seront facturés 2 € pièce et 0,50 € par couvert.

Dél : 2026/047- Objet : Vote des Subventions 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le paiement des subventions suivantes :

Subventions 2026	Montant Attribué
JAM FC	1200
ASSOCIATION SPORTIVE AVRILLAISE	1200
BTP CFA	300
HAPPY CRÉA	250
AMICALES DES SAPEURS POMPIERS	200
UNC AVRILLÉ ST HILAIRE LA FORÊT	180
LES GODILLOTS D'AVRILLÉ	180
ATCL85	180
DÉTENTE AVRILLAISE	180
GROUPE D'AMIS	180
FESTAVRI'YEAH	180
AVRIL'COUNTRY COOL	180
MFR IFACOM	150
MFR SAINT FLORENT DES BOIS	150
ANGLE LONGEVILLE BASKET CLUB	120
PIC ASSOCIATION RETROGAMING	50
LES PETITS JARDINS D'AVRILLÉ	100
MFR DU PAYS NÉ DE LA MER	100
RASED Luçon	90
LONGEVILLE SURF CLUB	80
DANSE ATTITUDE	60
MFR LES ACHARDS	50
MFR MAREUIL SUR LE LAY	50
MOUTIERS MAUXFAITS ATHLETIC CLUB (MMAC)	30

Dit que les crédits seront imputés à l'article 65748

~~~~~

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 13h30, et ont signé tous les membres présents*

~~~~~

Séance du 05 juin 2026 – Récapitulatif des délibérations

Numéro Délibération	Intitulé	Vote
2026/044	Désignation des délégués et suppléants pour procéder à l'élection des sénateurs	Approuvée à l'unanimité
2026/045	Tarifs restauration scolaire et périscolaire	Approuvée à l'unanimité
2026/046	Tarifs – Espace 2000	Approuvée à l'unanimité
2026/047	Vote des subventions 2026	Approuvée à l'unanimité

Le secrétaire de séance

MOTAIS Mathis

Le Maire,

Sylvie VERDON